



1

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 29 avril 2024, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Rose s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Adrien BARON, par suite de sa convocation en date du 17 avril 2024.

Nombre de conseillers composant le Conseil : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 25

Secrétaire de séance : PERROT Claudine.

A l'ouverture de la séance à 19h00, l'appel nominal est fait par Monsieur SAINT-ANDRE Patrick.

Présents (23) : BARON Adrien, Maire ; YACOU Henri 1^{er} Adjt ; VEROIX Ginette, 2^{ème} Adjt ; JOTHAM Henri, 3^{ème} Adjt ; PELLAN Reine, 4^{ème} Adjt ; BRUTE Magloire, 5^{ème} Adjt ; TABARY Sébastien 7^{ème} Adjt ; LOMBA-DIKA Lucienne, 8^{ème} Adjt ; SAINT-ANDRE Jean-Patrick, 9^{ème} Adjt ; DELOS Sylvie ; ELUSUE Patricia ; PETCHIMOUTOU Marc ; CRAIL Christophe ; REPIR Jimmy ; AMIREILLE-JOMIE Isabelle ; LAPIN Jim ; PERROT Claudine ; TRIVIAUX-FRENET Jean Paul ; BELLEROSE Albertina ; MAURIELLO Edmée ; MEVALET Marc ; SENE Joseph ; SAVAN Fauvert .

Absents (10) : MELANE-ROMAND Viviane, 6^{ème} Adj ; DKHISI Nissrine ; LAGUERRE Line ; DONAVIN Fritz ; ALEXIS Josy ; HILAIRE Joël ; SEQUELE Henri ; CARACASSE-HERON Jocelyne ; MELIOT Sandra ; VATY Viviane.

Procurations (2) : M. DONAVIN Fritz a donné procuration à M. MEVALET Marc ;
M. HILAIRE a donné procuration à M. PETCHIMOUTOU Marc.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres titulaires ou représentés en exercice, lesquels au nombre de **trente-trois (33)**, ont procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. **Madame PERROT Claudine** est désignée pour assurer le secrétariat de la séance étant précisé que les services administratifs de la collectivité lui apporteront leur soutien dans cette tâche.

A l'ouverture de la séance à **19h30** le nombre de présents est de **23**, donc le quorum est atteint

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et salue l'assemblée présente.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du P.V du conseil municipal du 12 avril 2024 ;
- 2- Vote du budget Primitif de la Ville ;
- 3- Vote du budget Primitif du budget annexe Lotissement
- 4- Mise en place du tableau des effectifs
- 5- Mise en place du temps partiel ;
- 6- Mise en place du RIFSEEP ;
- 7- Attribution chèques déjeuner ;
- 8- Mise en place du télétravail ;
- 9- Attribution de subvention au CCAS ;
- 10- Attribution de subvention à la Caisse des Ecoles ;
- 11- Attribution de subvention aux associations ;
- 12- Constitution de provision pour risques et charges ;
- 13- Constitution de provisions pour créances potentiellement irrecoverables
- 14- Organisation d'actions relatives au Temps des Mémoires dans le cadre de la commémoration de l'esclavage et de ses abolitions « MAI LIBERTES » - Prise en charge de frais liés aux actions (déplacement, hébergement, restauration...) des acteurs intervenants – Délégation au Maire.
- 15- Crédit d'un cimetière paysager

Monsieur le Maire rajoute 2 points hors bordereau.

Point n°1 : Approbation du P.V du conseil municipal du 12 Avril 2024.

Joseph SENE : Pour le point 5 le document ne figure pas dans les documents qui ont été adressés.

Monsieur le Maire : Les points 5 et 8 sont supprimés de l'ordre du jour.

Patrick SAINT ANDRE : Madame VATI n'était pas absente et Madame DIKA avait procuration pour Monsieur TABARY.

Jim LAPIN : A la page 22, il y a une coquille qui s'est glissée dans la restitution de mon intervention A l'avant-dernière ligne c'est instruit à la place d'inscrite.

ABSTENTIONS :3

Adopté à l'unanimité

Points n°2 : Vote du budget primitif de la Ville.

Myriam CYANNE : Aujourd'hui, c'est un moment décisif. Ça va être le vote du budget primitif 2024. Lors d'une ancienne séance, nous avons présenté les orientations budgétaires. Je vais vous les reprendre. On a décidé quand même de faire un peu de pédagogie. Le budget se présente en deux parties, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Quelles sont les ambitions du budget primitif 2024 ? C'est purement politique. Améliorer le cadre de vie de la population, mettre en œuvre une politique sociale adaptée et un tissu associatif, sportif, dynamique, et développer un service public adapté aux besoins de la population. Je vais rappeler les orientations budgétaires en matière d'urbanisme. Orientation 1 : vente de régularisation foncière. Orientation 2 : révision du PLU. Orientation 3 : exercice de police de l'extérieur. Orientation 4 : constitution de réserve. Pour le cadre de vie, il y a un budget qui est réservé à 2 173 700 €. Concernant le sport, le budget est de 135.995€, pour les crèches 1.197.140€, pour la politique de la ville à 160.000€ La convention territoriale globale, elle se mesure au fil de l'eau. Pour le service à la population le budget est de

34.000€. Pour le Port et le développement du littoral, 250.000€. Concernant la section de fonctionnement, les dépenses sont évaluées à 27 454 977€ et les recettes de fonctionnement à hauteur de 28 185 864€. Donc, en fonctionnement, nous sommes en suréquilibre. Concernant les dépenses de fonctionnement, nous sommes à 4 345 262€ et en recette de fonctionnement 5 507 157€. Je tiens à préciser d'après la prospective financière que nous avons réalisée, nous devrions obtenir un résultat à la clôture en section d'investissement à hauteur de 3 422 856€. On a fait un petit focus sur la section de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement sont composées de recettes propres. La fiscalité directe à 21 308 778€ et les dotations de l'État à 5 862 411€. Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général à 4 107 173€, les dépenses du personnel à 16 964 425€, les dotations aux provisions à 2 437 509€, les charges financières à 169 902€ et les autres charges de gestion courante à 3.334.585€.

Fauvert SAVAN : Dans la mesure où on est en train d'adopter le budget 2024 et il y a la reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser. J'ai entendu le maire se féliciter de la qualité de ses résultats devant les médias mais j'ai quelques préoccupations. Déjà rappeler que dans le rapport de la CRC en novembre 2023, nous avions adopté des budgets en considérant nos dépenses pour démontrer que nos dépenses étaient excessives et qu'ont aboutissaient forcément à des déficits, et que tout cela a été remis en cause par la CRC, notamment en 2022, par la CRC, en termes de restes à réaliser, où ils ont supprimé quasiment plus de 3 millions d'euros de dépenses d'investissement. Donc forcément ça a amélioré le résultat de l'exercice 2022. En ce qui concerne 2023, quand je regarde les documents qui sont présentés, je considère que ces documents-là sont insincères dans la mesure où la CRC avait validé des recettes et des dépenses. En fonctionnement ça s'équilibre plus ou moins, mais en investissement aussi où ils avaient validé la création du village de la famille. Ils avaient validé le plan Barnier pour l'acquisition de terrain et la démolition de construction pour permettre le relogement des personnes concernées. Sauf erreur de ma part, ça n'a pas été réalisé et je ne vois pas ça en rester à réaliser. Ce qui veut dire que je considère que le résultat du compte de gestion est insincère. Même le compte de gestion, je ne suis pas tout à fait

d'accord avec, malgré que ça soit mes collègues qui l'ai fait, parce que je vois qu'il y a eu des recettes exceptionnelles pour annuler des mandats qui sont censés être versés à des artisans qui ont travaillé pour la collectivité. Mais à ma connaissance, on n'a pas pris de délibération pour annuler tous ces mandats. Ensuite, je voudrais revenir sur la provision qui concerne l'intégration des résultats déficitaires de l'eau et l'assainissement, où la Chambre avait demandé en provision plus de 12 millions d'euros. Ça n'a pas été fait, ça n'apparaît pas en rester réaliser. Donc, les déficits de ces deux budgets ne sont pas intégrés dans les résultats de la commune. Je voudrais dire aussi un petit mot sur les salaires, parce que j'entends beaucoup de choses. On a souvent critiqué Mme BAJAZET, moi le premier, de recruter des personnes intempestivement, puisque la population de la collectivité diminue sans cesse. On est passé de 2020 à plus de 20 000 habitants à environ 18 000 habitants aujourd'hui. Et néanmoins, ça n'a pas empêché à la masse salariale de la collectivité d'augmenter, alors que depuis 2014 jusqu'à la date d'aujourd'hui, la collectivité n'a rien fait en tant que service pour la population. Je regarde même les accotements des routes, où il n'y a jamais eu de fauchage. J'ai entendu qu'aujourd'hui la collectivité a acheté une faucheuse et que ça devrait s'améliorer mais néanmoins, rien n'a été amélioré sur le territoire depuis 2014 jusqu'à la date d'aujourd'hui. Alors Mme BAJAZET a abusé dans le recrutement, comme je l'ai dit tout à l'heure eu égard à l'abaissement de la population. Mais néanmoins elle a fait une revalorisation de la masse salariale pour régulariser la situation des personnes et elle a recruté des personnes mais qui étaient nécessiteuses. Mais aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a un autre phénomène. On recrute des personnes qui ont des entreprises, on recrute des personnes qui travaillent dans le privé, bien souvent, c'est même ma famille. Si je suis élu demain, je ne vais pas remettre ça en cause. Mais ce n'est pas catholique de faire tout cela.

Monsieur le Maire : Tu es vachement culotté pour parler comme ça. Alors d'abord, sur tous les éléments que tu as évoqués, on va faire le point. Alors pour tes histoires de famille qu'on a recrutée, mon cher ami, ça c'est ta famille et toi, je ne sais pas qui est ta famille, je ne cherche pas à savoir qui est la famille de qui quand je recrute, première chose. Deuxième chose, la masse salariale de

la commune de Sainte-Rose, le nombre de salariés de la commune de Sainte-Rose n'a jamais augmenté depuis qu'on est là. Par contre, les indices, ce n'est pas moi qui les fait et la mise à jour des carrières, ce n'est pas moi qui décide. Donc mécaniquement, la masse salariale ne peut que progresser. Et lorsqu'on n'a pas le choix, lorsqu'il y a un poste de travail qui est libéré ou qu'un fonctionnaire est parti, et qu'on n'a pas le choix et bien, effectivement, on embauche quelqu'un. Mais à aucun moment, la masse salariale a augmenté. Alors, si c'est de ça que tu parles, tout récemment, il a augmenté, parce que ça fait des dizaines d'années qu'il y a des agents qui sont ici, parfois certains sont là depuis 10-12 ans, à qui on renouvelle des contrats tous les jours. Moi, j'ai décidé effectivement de procéder à la titularisation de ces agents. Elles étaient au nombre de dix ou onze. J'ai décidé de les titulariser parce que je trouve ça scandaleux que chaque fois que des personnes qui travaillent, qui font leur boulot, qui sont sur des postes qui sont vacants, qu'on ne les titularise pas pour faire du marchandage politique avec eux. Donc, effectivement, j'ai titularisé ces personnes-là. Et sur les effectifs de la caisse des écoles, par exemple on a diminué le nombre de personnes quand on est arrivé et des fois, on est obligé de prendre quelqu'un parce qu'il y a une école qui vous dit que si jamais vous ne lui envoyez pas un agent, elle rentre en grève. Ou lorsque vous avez deux agents qui sont en arrêt maladie, malheureusement, ça existe, donc il faut trouver une solution. Mais on est des personnes responsables. Sur les questions qui ont été soulevées sur le budget, il y a quelques contre-vérités dans ce que tu dis. Sur la question de ce que la CRC avait préconisé notamment sur le village de la famille. J'ai précisément voulu ne pas faire ce que vous avez fait toi, Claudine et tous les autres. C'est à dire mettre en place des projets qui ne sont pas sûrs. Aujourd'hui, on a un problème sur ce projet. Le financement n'est pas bouclé. Donc comme le financement n'est pas bouclé, moi j'ai dit que je ne l'inscris pas tout de suite. On devait obtenir un million de FEI sur ce dossier-là, mais vu les restrictions de l'État, parce qu'il y a beaucoup moins d'argent aujourd'hui, effectivement ce montant-là n'a pas été accordé, puisqu'on a réduit l'enveloppe de la Guadeloupe de 3 ou 4 millions, et on est passé à la trappe. Puisque l'année dernière, comme notre santé financière était en gros très fragile, l'État a jugé que comme financièrement on n'était pas très bon donc on avait plus de chances de ne pas réaliser ce projet-là que de le réaliser et ils ne nous ont

pas accordé la dépense. On est en train de discuter actuellement avec la région pour voir si on peut émerger au titre des fonds européens mais il y a une difficulté c'est que dans le cahier des charges apparemment on ne peut pas financer des maisons de famille sur le fédéral. Sur la question du fonds Barnier, on a payé les maisons. On a payé aux propriétaires au moins 1,7 million si je ne me trompe pas. Tu dis que ça n'a pas été réalisé. Il y a un marché qui a été lancé pour la démolition. Donc je pense que tu devrais vérifier ça.

Myriam CYANEE : Effectivement, la CRC nous a préconisé, ce n'est pas une injonction, on le sait très bien. L'avis de la CRC, elle disait quoi ? Qu'on devait mettre les 12 millions en provision. Mais du coup, ça a été mal réfléchi, parce que si on les met en provision, quand on fait la reprise, ça fait double emploi. Donc, nous avons adressé un courrier au contrôle de la légalité, en accord avec le comptable public et le DRFIP, nous avons décidé de ne pas inscrire ces 12 millions et de toutes les façons, en reprenant le résultat, automatiquement, ces 12 millions ont été absorbés. Alors, concernant le dernier point, on a réduit les restes à réaliser, mais sachez qu'en fait les restes à réaliser des années précédentes n'ont pas fait de l'objet d'engagement financier. Il y a un gros toilettage qui a été fait, nous avons supprimé des opérations, nous avons réglé des dettes et donc, aujourd'hui, nous avons des restes à réaliser à hauteur de moins de 300 000 €.

Jim LAPIN : Lors du dernier conseil municipal, il nous a été présenté un compte administratif excédentaire de plus de 6 millions d'euros. En apparence, on dira que ce résultat permettra d'améliorer le quotidien des Sainte-Rosiens et permet effectivement à tout un chacun d'évoluer de manière plus sereine sur le territoire de la commune. Cependant, j'ose espérer qu'il est sincère et qu'il ne portera pas atteinte à la sincérité du présent projet de budget, comme a eu à le relever la Chambre régionale des comptes à plusieurs reprises concernant les précédents budgets. Le présent budget qui nous est soumis, pour ma part, ne répond pas encore suffisamment aux réalités et aux attentes des Sainte-Rosiens. Il aurait dû mettre davantage l'accent sur la consolidation de l'existant. Par exemple, l'entretien, l'embellissement et la réparation de nos écoles manquent

cruellement dans les priorités arrêtées pour cette année. De même pour les équipements sportifs, il est certes prévu pour les stades un investissement de 80 000 euros, mais rien pour les autres infrastructures sportives, comme par exemple le hall des sports, qui mérite de nombreuses réparations. Concernant enfin les routes communales, il y a certes un effort consenti pour leur amélioration. Cependant, il faudrait que l'on s'organise et que l'on pense pour que l'entretien et la réparation de certaines routes ne soient plus à la charge de la commune, et ceci de manière pérenne et non ponctuelle. Ce qui permettra à la commune de faire des économies. Comme je vous l'ai proposé, monsieur le maire, par mail en date du 12 décembre 2023, il serait souhaitable d'envisager un déclassement de la route de Danglemont en route départementale, ce qui aura l'avantage de la rendre plus praticable pour les riverains et d'avoir un entretien plus régulier. Il en va de même pour la route de Cadet. Aussi avant de voter le budget, je souhaiterais avoir quelques éclaircissements sur les orientations qui figurent dans le projet. Tout d'abord concernant l'urbanisme. Dans l'orientation 4, constitution de réserve foncière, je voudrais savoir comment on va y procéder et dans quel but se fait cette réserve foncière. Concernant ensuite le cadre de vie, on entend parler d'embellissement des routes, n'y a-t-il pas lieu de se concentrer davantage sur la sécurisation et les réparations ? Concernant l'opération École sportive, est-ce que vous pouvez expliquer à l'Assemblée de quoi il s'agit ? Ensuite, concernant le port et le littoral, pour un investissement de 250 000 euros, ce montant correspond à quelles dépenses précisément ? Comment estimer que c'est suffisant pour donner une vraie impulsion et obtenir un retour sur investissement tant attendu sur l'exploitation du port ? Peut-on nous en dire également davantage sur la structure qui sera créée pour valoriser et accroître l'activité économique de cet espace maritime ? Et enfin, concernant les emprunts et les dettes assimilées, nous constatons une augmentation de ces emprunts et de ces dettes par rapport à 2023. On passe en effet de 853 670 € à 1 175 183. 10 €, soit une augmentation de 530 000 €. Donc, qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Monsieur le Maire : Je suis d'accord avec à peu près tout ce que tu as dit. Alors, évidemment, moi, j'aurais aimé faire une évaluation, il y en a pour à peu près dix millions pour refaire les routes de la

commune. Et encore, je dis millions au plus bas mot, ça veut dire qu'on parle des artères principales, parce que sinon on est sur trente millions. Mais dix millions, c'est ce qu'il nous faut aujourd'hui pour remettre le réseau routier à un niveau potable. Ça fait un nombre d'années impressionnant que l'on ne fait plus les routes à Sainte-Rose. Les rares fois où ça a eu l'occasion de se faire dans le passé, c'était le conseil général ou le conseil régional qui donnait un coup de main. Entre temps, les routes se sont dégradées, les écoles, tu as bien raison de le dire, elles se sont fortement dégradées, les bords de routes, les fossés, etc. On est submergé par des travaux. Donc évidemment il faut faire des choix et puis on aurait pu engager beaucoup d'argent de cette année mais je pense qu'il faut monter en gamme et il faut aller avec mesure, il ne faut pas démarrer trop vite parce qu'il faut être prudent. Donc nous avons inscrit un 1.5M pour les routes parce que tu parlais de l'embellissement des routes. Il y a certes l'embellissement des routes mais il y a un million cinq pour les routes dès la semaine prochaine, nous allons lancer les procédures pour ça. Et puis, tu as raison sur les écoles et nous le faisons déjà depuis l'année dernière un travail sur les écoles. Toutes nos écoles sont aujourd'hui en difficulté. Pourquoi ? Parce que là encore, aucun travaux n'a été fait sur les écoles à Sainte-Rose depuis des années. Alors quelqu'un peut toujours contester ça, mais ça c'est la réalité. Aucuns travaux n'a été réalisés dans les écoles de Desbonnes jusqu'à la Boucan. Donc qu'est-ce que nous faisons ? Nous prenons chaque école et puis nous les réhabilitons. Toutes les toitures sont pratiquement défectueuses. Donc, pour les toitures, vous savez, chaque toiture c'est 250 à 300 000 euros par école. Donc si on veut refaire toutes les toitures, il y en a pour trois millions d'euros. Alors, il y a les études qui ont été faites, qui sont en cours, etc. Pour bien clarifier les interventions nécessaires et après l'évaluation financière et on va faire au fur et à mesure. Mais je suis complètement d'accord avec toi, nos priorités sont les routes et les écoles et puis les équipements sportifs puisque nous avons un stade qui est défectueux. La région comme tu le sais, est engagée sur le stade pour que nous puissions réaliser un certain nombre de travaux. Le hall des sports est défectueux puisqu'il coule. Mais là encore, tout ça, c'est des équipements qui ont été abandonnés depuis des années. Effectivement, il va rouiller. Comment voulez-vous que lorsque vous arrivez dans une collectivité et que vous avez 11 millions de dettes fournisseurs, sans un seul

fournisseur en capacité de discuter avec vous ? Et je voudrais parler d'un certain nombre de mandats annulés. Mais moi, j'encourage un certain nombre d'entreprises Parce qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui tiennent 1 000 €, 2 000 € de factures ici. Qui réussissent à trouver des prescrits. Parce qu'il n'y a pas de factures prescrites. Donc on a choisi effectivement, graduellement, de nous organiser pour que cette année, on puisse commencer à exécuter le service public. Moi, je suis le premier à dire, à qui veut l'entendre, que le service public n'est pas au niveau qu'il devrait être à Sainte-Rose. Mais bon, il faut qu'on soit honnête quand même. Je suis content que vous soyez là ce soir. Je ne parle pas de toi Jim mais je suis content que ces messieurs présents-là qui ont déserté depuis quelques temps ont réapparu. Et puis la fête est plus intéressante comme ça. Mais enfin il faut venir tout le temps les gars, il ne faut pas venir uniquement quand ça vous arrange parce qu'on parle de budget. Les prochains conseils municipaux, il faudra aussi venir, il ne faut pas faire comme des fantômes, disparaître puis réapparaître dans 6 mois. Il faut venir au conseil municipal, vous avez été élu pour ça. Le peuple vous a confié un mandat. Vous êtes dans la minorité, les débats ne sont pas toujours simples, on peut avoir des différences lorsque nous nous débattons et ça peut être virulent, mais vous devez venir. Prenez vos responsabilités. Et puis arrêtez à chaque fois, les gars, de vous cacher en attendant qu'il y ait quorum. Il y aura toujours quorum. Arrêtez de faire perdre du temps aux autres.

Myriam CYANNE : Tu t'es interrogé sur un certain nombre de questions. C'est une très bien. D'ailleurs, merci d'avoir pris connaissance du document parce qu'au final, qu'est-ce qui s'est passé concernant les emprunts ? Quand la CRC est passée, elle nous a demandé de retraitier le montant concernant les emprunts. Et en fin d'année, on devait payer les emprunts. Donc, on n'a pas eu assez de crédit pour payer les emprunts alors que le montant budgétaire initial était correct. Voilà, tout simplement. Donc, nous avons répercuté, en 2024, les échéances que nous n'avions pas pu régler en 2023.

Jim LAPIN : Il n'était pas possible de faire une décision modificative ?

Myriam CYANNE : Oui, tout était possible, mais compte tenu des délais et des travaux de fin de gestion et le calendrier et les objectifs qui nous ont été fixés concernant les emprunts, on a préféré les mettre en 2024.

Monsieur le Maire : Il me semble que tu avais une autre interrogation, je ne me souviens pas.

Jim LAPIN : Oui surtout sur la structure qui doit gérer l'espace du Port, sur son exploitation qui va en être fait et les 250 000€ correspondent véritablement à quelle dépense relative à cette politique en faveur du port ?

Monsieur le Maire : Effectivement, on mène une réflexion depuis quelques temps, d'ailleurs on a trouvé le meilleur schéma possible pour la gestion du port, mais pas que le port. Également les plages, les îlets, et accessoirement Sofaia, parce que c'est un site que nous pensons valoriser dans les prochains mois, voir les prochaines années. Dans les différentes discussions que nous avons eues, plusieurs propositions avaient été faites. On a parlé de syndicats mixtes, on a parlé de pas mal de choses. Le cabinet a conclu que le meilleur schéma juridique serait un syndicat mixte. Là c'est un cabinet qui nous a fait cette proposition, on n'est pas obligé de suivre ça, parce que ça ne dépend pas que de nous, ça dépend de plusieurs personnes, de plusieurs institutions, ça dépend du conseil départemental, puisque le port est le périmètre du conseil départemental. Ça dépend de la CNBT puisque les activités économiques sont aujourd'hui transférées vers la CANBT, donc ça veut dire qu'ils ont aussi leur mot à dire. Et puis évidemment, ça dépend de la ville. Donc ça veut dire que si on crée cette structure-là, évidemment, ça va être avec ces entités-là. Au moment où je vous parle, on a discuté à bâton rompu, mais il n'y a pas eu d'accord formel sur ça. Il y a aussi une autre solution. L'idéal c'est de trouver le schéma qui va nous pénaliser le moins et surtout qui sera le plus dynamique parce qu'on a un problème de dynamisme aussi. Et puis pour répondre à ta dernière question sur les 850.000 euros, il y a un certain nombre d'aménagements qui vont être

engagés sur le port notamment sur le périmètre Plaisance. Vous avez remarqué que le conseil départemental a réalisé des travaux sur le périmètre Pêche, mais le périmètre Plaisance, qui est d'ailleurs on est encore dans le périmètre du conseil départemental, hein. Mais bon, eux, ils vont réaliser un certain nombre de travaux, mais nous aussi, on doit réaliser un certain nombre de travaux, notamment les estacades. Et les pontons, eux, ils rentrent dans l'eau. Donc on doit mettre en place un certain nombre de pontons également. Et puis les travaux d'électrification, de viabilisation de cette zone-là. Donc voilà où seront attribuées ces sommes. Alors évidemment, ça va se faire avec le Conseil départemental et la CANBT. Nous sommes déjà en train de négocier. C'est MARIE Amanda qui nous a été confiée par le département pour nous faire une proposition d'aménagement. Les choses avancent très bien. Je pense qu'on devrait être en capacité de présenter à la population, dans pas très longtemps, un vrai projet d'aménagement du port. Et puis surtout, un projet qui va partir d'aujourd'hui et qui va être étalé sur 5 à 10 ans, et qui nous donnera, au bout du compte, un port fini et un port qui sera à la hauteur de l'ambition de notre ville, puisque nous avons effectivement l'ambition de faire un grand port de plaisance à Sainte Rose.

Jim LAPIN : J'avais également une question sur la réserve foncière.

Monsieur le Maire : Alors, pourquoi la ville veut constituer une réserve foncière ? Ben, ce n'est pas compliqué. Mise à part les terrains qui sont occupés, d'accord, les nombreux lots de la ville qui sont occupés, on n'a pratiquement plus de réserve foncière. Et c'est compliqué quand même, parce que si vous voulez réaliser un projet, je vous donne un exemple très simple. Là, aujourd'hui, on me demande un terrain pour la déchetterie, la nouvelle déchetterie de Sainte-Rose. Mais je cherche quoi, je n'ai pas retrouvé. Et il nous faut un terrain parce que notre réserve foncière elle est nulle aujourd'hui. La ville est propriétaire d'énormément de terrains, mais des terrains qui sont occupés, là où il y a des maisons, des trucs comme ça, donc c'est une phase de régularisation. Donc on ne peut rien faire, on ne peut pas aller prendre ces terrains-là. Mais on n'a pas de réserve foncière. Le département est gros propriétaire chez nous, mais beaucoup de parcelles sont agricoles. Et vous

savez qu'aujourd'hui c'est très compliqué, même dans la révision de notre PLU, ça va être compliqué d'introduire des déclassements intempestifs. Alors je suis persécuté tous les jours par des gens qui viennent me voir pour me dire qu'ils avaient leur terrain déclassé et qu'on l'a remis agricole. Effectivement lorsque l'on a fait le PLU en 2019, il y a eu un certain nombre de changement, c'est-à-dire que certaines personnes qui avaient des terrains agricoles se sont retrouvées avec des terrains déclassés, d'autres qui avaient des terrains déclassés se sont retrouvés en terrains agricoles, ce qui n'est pas très juste, n'est-ce pas ? C'est-à-dire que vous avez un terrain qui est déclassé, vous apprenez demain qu'il est devenu agricole. Et si vous n'avez pas réagi pendant la quête publique, eh bien, ça arrive les autres. Bref. Bon, voilà. Donc, il faut reconstituer une réserve foncière pour la ville. Donc, toutes les opportunités que nous aurons à partir du moment où c'est des terrains qui sont bien situés, et surtout qui ont un potentiel, nous sommes preneurs, la ville va se positionner pour tenter de reconstituer sa réserve. On a l'ambition de reconstituer une réserve foncière à peu près sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement entre Morne-Rouge, notamment sur la zone de Nolivier, où il y a un foncier très important, mais qui est destiné à un développement futur, mais où la ville n'a pas un centimètre carré. Il n'y a pas un terrain qui se trouve du côté de la rivière. Donc il faut qu'on puisse acquérir des terrains sur l'Olivier, il faut qu'on puisse acquérir des terrains sur du côté des Galbas certainement, du côté de du Bourg si on en trouve, du côté de de la zone ouest, ça c'est extrêmement important puisque le développement de la ville aussi va se passer sur sa façade ouest. Et puis j'y pense donc tu n'auras pas à me faire la remarque, tu as parlé effectivement des routes que nous devions faire passer en route départementale. Alors moi évidemment j'ai déjà fait la demande. Sauf que ce n'est pas nous qui décidons. S'il faut que le département puisse il faut que le département puisse délibérer en la matière et donc même si on fait la demande ce n'est pas encore acquis. Mais en tout cas il y a des cohérences sur un certain nombre de routes, effectivement. On a la route de Bellevue, c'est cohérent qu'elle soit départementale, puisque la route de Sofaia est départementale, donc ce serait cohérent qu'il y ait une épingle au vu de l'existence de Sofaia. On est également d'accord sur la route de Cadet, qui pourrait très bien. Parce que ce n'est pas tout que de mettre une route départementale, on ne fait

pas ça par plaisir. Pour qu'une route soit départementale, il faut qu'il y ait un intérêt départemental. Donc en l'occurrence Sofaia nous fait valoir le fait qu'il y a une forêt là, il y a cette trace-là, il y a tout ça. Pour Cadet c'est pareil, nous sommes en train de mettre en montant un dossier pour valoriser un certain nombre de sites qui sont fréquentés par l'ensemble des Guadeloupéens, on a la Distillerie, on a un certain nombre de choses. Et lorsque tout ça va être constitué on va régler ça. Et puis tu parlais de Danglemont aussi, qui peut rentrer dans ce schéma-là, d'autant qu'il rejoint la nationale et la départementale. Donc nous y travaillons et puis le président de Monsieur LOSBAR n'est pas contre. Nous sommes censés voir ça dans les prochains jours. En tout cas les dossiers sont déjà déposés.

Edmée MAURIELLO : A vous entendre parler, vous voulez nous faire passer pour les plus mauvais élus parce que nous n'assistons pas au conseil municipal, soi-disant. Mais je ne sais pas si vous oubliez que vous faisiez partie de l'ancien conseil municipal. Et je ne sais pas combien de fois on vous a vu au conseil municipal. S'il fallait sanctionner, il aurait fallu sanctionner depuis ce temps-là. Et les fois où vous êtes venu au conseil municipal c'est parce que vous saviez vos affaires. Mais nous ne sommes pas les plus mauvais conseillers. Ça fait un moment que nous sommes des conseillers municipaux. Nous connaissons le rôle et la mission des conseillers municipaux. Moi, personnellement, si je ne viens pas à certains moments, c'est parce que je ne peux pas venir. Les autres collègues vont se défendre. Nous sommes là pour défendre les intérêts des Sainte-Rosiens.

Marc MEVALET : Monsieur LAPIN la réserve foncière dont vous avez fait allusion tout à l'heure, que Monsieur BARON disait qu'il fallait que la commune en fasse état effectivement sur Nolivier, ça c'est sûr que ça sera un peu compliqué même s'il est présenté un excédent dans le budget de la commune. Ils vont mettre des terrains à la disposition de la commune et il a été récompensé par Monsieur JOTHAM. Monsieur DEJAHAM la première des choses qu'il a fait, il a donné six hectares pour le terrain de de foot.

Monsieur le Maire : C'est dommage, tu ne connais pas l'histoire de ta commune. C'est triste quand même. Alors déjà, premièrement, tu ne sais même pas compter. Ce n'est même pas 1 hectare c'est 6 000 m2. Tu vois chaque fois tu dis n'importe quoi. Tu ne sais pas de quoi tu parles. Ça fait quarante ans que les gars utilisent ce terrain-là. Ça fait quarante ans que Monsieur DEJAHAM, père et Monsieur OBERY, père, ont mis ce terrain-là à disposition des jeunes. Donc ça n'a rien à voir avec Monsieur DEJAHAM. Au moment où ils ont mis ce terrain-là à sa disposition Hubert avait 20 ans. Ça fait quarante ans que ce terrain a été occupé par les gens du Comté qui font du sport. Alors, maintenant, si tu veux me dire que nous avons mis un équipement dessus et qu'il fallait l'autorisation de Monsieur DEJAHAM, évidemment, bien sûr. Puisque je ne suis qu'un nouvel ordre, ce n'est pas moi qui définit les propriétés des gens. Moi, mon terrain, il est au Lamentin. Je ne suis pas dans des trafics de quoi que ce soit. Donc aujourd'hui, effectivement quand on a besoin de foncier, il faut chercher qui est le propriétaire. Et d'ailleurs aux grandes dames de mon ami Jean-Luc NESTOR qui se fâchent avec moi souvent par rapport à ça. Mais comme je dis, je ne peux pas décider de qui est propriétaire d'un terrain. Ce n'est pas moi qui décide, ce sont les tribunaux qui sont habilité à faire ça.

Chapitre 20 : ABST / 2 – Adopté à l'unanimité.

Chapitre 21 : ABST / 3 – Adopté à l'unanimité.

Chapitre 16 : ABST / 3 – Adopté à l'unanimité

Chapitre 13 : ABST / 3 – Adopté à l'unanimité

Chapitre 10 : ABST / 3 – Adopté à l'unanimité

Chapitre 10-68 : ABST / 3 – Adopté à l'unanimité

Chapitre 024 : ABST / 3 – Adopté à l'unanimité

Chapitre 040 : ABST / 3 – Adopté à l'unanimité

Chapitre 011 : ABST / 1 – Adopté à l'unanimité

Chapitre 012 : ABST / 1 – Adopté à l'unanimité.

Chapitre 65 : ABST / 2 - Adopté à l'unanimité

Chapitre 66 : ABST / 0 – Adopté à l'unanimité.

Chapitre 68 : ABST / 3 - Adopté à l'unanimité.

Chapitre 042 : ABST / 3 - Adopté à l'unanimité.

Chapitre 013 : ABST / 0 – Adopté à l'unanimité.

Chapitre 70 : ABST / 0 – Adopté à l'unanimité.

Chapitre 73 : ABST / 0 – Adopté à l'unanimité.

Chapitre 74 : ABST / 0 – Adopté à l'unanimité.

Chapitre 75 : ABST / 0 – Adopté à l'unanimité.

Chapitre 77 : ABST / 0 – Adopté à l'unanimité.

Points n°3 : Vote du budget Primitif du budget annexe Lotissement.

Myriam CYANNE : Les montants en dépense de fonctionnement sont de 466 758€ et en investissement il est de 0€. En recette, 466 758€. Et en recette d'investissement, 366 758€. Donc, concernant les dépenses de fonctionnement il y en a zéro. Les recettes de fonctionnement à la section 021 à hauteur de 164 258€ et au chapitre 021, 164 258€.

ABST 2 – Adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Mise en place du tableau des effectifs.

Patricia MANKEDI : On va vous distribuer une feuille puisqu'il y a une légère modification dans ce point. Suite à la réunion de la Commission financière et ressources humaines, nous avons jugé bon de compléter ce point. Il s'agit donc désormais de la création de postes dans les filières administratives, animation sociale, technique et modification du tableau des effectifs. On a simplement complété ce point. La création de postes budgétaires relevant de la filière administrative, d'animation, du social et technique, a pour vocation de permettre l'évolution des carrières des fonctionnaires par la promotion interne, les examens professionnels ou par concours. Elle permet

également de prendre en compte les avancements de grade. C'est le document qu'on vous distribue. Or, les postes actuellement inscrits au budget de la Ville sont en nombre insuffisant pour envisager les avancements des fonctionnaires pouvant remplir les conditions. Ainsi, il convient de créer 56 postes répartis comme suit. C'est cette partie que vous n'avez pas. Dans le détail qu'on vous distribue, il y a un poste de catégorie A, 9 postes de catégorie B et 46 postes de catégorie C. Ce sont les mêmes agents. Pour les faire monter, il faut donc créer. Vous avez le détail dans le tableau. Une fois créés, ces postes seront intégrés dans le tableau des effectifs répartis. C'est pour cela que vous aviez le tableau avec les répartitions. Et là aujourd'hui je vous ai distribué le détail des postes à pourvoir.

Monsieur le Maire : Moi j'ai un objectif c'est que nous puissions atteindre le chiffre le plus minimal de contractuel dans cette ville. Ça veut dire être à un niveau de compétence faire en sorte que nous ayons les agents là où il faut sécuriser leur poste et ne pas avoir à recruter sauf lorsqu'il y a un départ à la retraite faire un remplacement.

Joseph SENE : On vient de nous distribuer un document alors que nous en avions déjà un. Compte tenu de la longueur du document, je pense qu'il est plus simple compte tenu des chiffres qui sont là-dessus qu'on nous dise quelle est la dernière modification qui a été apportée plutôt que de nous laisser chercher sur tout le tableau où est-ce qu'il peut y avoir une différence de chiffre.

Patricia MANKEDI : C'est le tableau synthétique qui porte le total. Sur le total il y avait une erreur qui a été corrigée.

Jim LAPIN : Par rapport à ce que vous avez expliqué sur la situation de certains agents à l'instant est-ce qu'en fait, il s'agit de ce qui avait été évoqué l'année dernière, à la même période qu'on a voté le budget, où Mme MANKEDI a présenté justement le tableau des effectifs, et où on avait évoqué les situations d'illégalité. Est-ce qu'en fait, il s'agit de la prise en compte, parce que l'année

dernière, j'avais été pris un peu à partie, parce que j'avais demandé des éclaircissements sur ces situations, alors que la question était tout à fait légitime. Donc est-ce qu'il s'agit en fait de la régularisation, la mise en ordre de ce qu'on a qualifié l'année dernière de situation d'illégalité ici même quand il s'agissait de présenter le tableau des effectifs pour le budget 2023.

Monsieur le Maire : Si ça ne tenait qu'à moi, j'aurais déjà régulariser cette situation-là. Sauf que nous, lorsqu'on a proposé à la CRC et à la DRFIP et à la préfecture cette solution-là, ils nous ont dit pas plus de dix agents pour cette année, en parlant de l'année dernière. Donc on en a fait une dizaine, ce qui était un mérite. Et ils nous ont dit que lorsque la situation financière sera plus favorable, on va envisager la suite. Mais nous, on avait proposé tout d'un coup. Mais malheureusement, la situation dans laquelle on était ne nous autorisait pas ça. Donc aujourd'hui on a possibilité d'avancer, on va tenter de régulariser le maximum.

Henri YACOU : Dans le rapport de la CRC on avait dit qu'il fallait supprimer des emplois. Le lendemain, on en a ajouté. Et le rapport après est venu dire qu'elle ne faisait plus de remarques parce que les remarques sur ces questions n'étaient jamais respectées.

Adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Mise ne place du RIFSEEP.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui l'installation du RIFSEEP est devenu obligatoire et c'est devenu un objectif que nous avions à respecter tant auprès de la CRC qu'auprès de la DRFIP parce que figurez-vous que nous avions aussi un plan COROM. On était doublement engagé. On était engagé par les préconisations de la CRC. Et nous avons été reçus la semaine dernière par le directeur régional des finances publiques ainsi que le sous-préfet et ils ont constaté avec satisfaction que nous avions respecté à peu près en tout point les engagements qui nous avaient été notifiés, les fiches d'action qui nous avaient été notifié par COROM.

Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Attribution chèques déjeuner.

Présenté par Madame Patricia MANKEDI

Adopté à l'unanimité.

Point 10 : Attribution de subvention à la Caisse des Ecoles.

Danielle POUGEOL : Comme chaque année la ville vote pour une subvention de fonctionnement à la caisse des écoles. Cette année elle subit une légère augmentation et passe à un montant de 1 962 000€. Cette augmentation va concerner la modernisation de la caisse des écoles et la formation des agents.

AMIREILLE-JOMIE Isabelle : Effectivement la caisse des écoles ne dispose pas de capacités importantes d'investissement, mais un certain nombre de dépenses nécessaires très strictes sont inscrites au budget 2024. Alors, il faut comprendre par cela une nécessité qu'il y a à renouveler un certain nombre de mobiliers. On a parlé de la vétusté des établissements scolaires, mais la ville n'a pas été en capacité pendant quelque temps de renouveler effectivement son matériel, son mobilier, qui a pour avantage des conditions de travail meilleures pour les agents, parce que je parle du mobilier pour les enfants, mais également dans les réfectoires à destination du personnel qui travaille. Il a également fallu penser au mieux vivre des enfants dans ces établissements, classe ou encore réfectoire, et surtout le réfectoire, puisque la plupart des dépenses sont également liées à la restauration scolaire. La Ville souhaite également participer justement à cette rénovation, à cette réhabilitation petit à petit à chacun de ces établissements par la mise en place d'une propre brigade, on va dire une brigade technique de petits travaux, de menus travaux, de menus interventions que l'on voudrait pouvoir mener dans les écoles, notamment le mercredi ou encore pendant les petites vacances pour répondre rapidement à l'ensemble ou du moins à la grande quantité de menus

travaux qui nous sont remontés à chaque conseil d'école. On prévoit d'avoir un stock de matériel forcément administratif, un petit matériel de bureau important qu'il nous faut avoir régulièrement. Dans nos écoles, pour des questions de sécurité, il y a à y mettre plutôt des défibrillateurs. Dans chaque établissement, nous avons cette obligation pour un montant d'environ 37 000 euros. Certaines évolutions aussi seront à destination de l'ensemble des familles de la commune, notamment un meilleur accueil puisque la Caisse des écoles, dont je suppose que vous connaissez les locaux, qui sont trop exigus et ne permettent pas une bonne réception du public qui vient régulièrement solliciter les services de la Caisse des écoles et évidemment régler ce qu'ils doivent régler. Donc les services seront déplacés vers de nouveaux locaux. Nous avons des frais qui vont s'élèver environ une quinzaine de milliers d'euros pour le mobilier, pour faire fonctionner ces nouveaux locaux. Puisque bientôt, le paiement en ligne pourra être effectif et plusieurs autres services vont évoluer à destination des enfants de Sainte-Rose et bien sûr des familles de Sainte-Rose et de leurs enfants. Alors, si l'on doit parler également d'évolution, on a parlé de formation effectivement des agents, mais également d'une montée en puissance de la qualité du service rendu en restauration scolaire. Il y a également des travaux à mener au niveau de cette cuisine centrale que l'on est obligé de remettre aux normes, mais aussi en termes de repas. Alors il y a ce que l'on appelle la loi EGALIM qui fait évoluer la qualité des repas fournis aux enfants, et notamment on parle du bio, on parle également des repas végétariens, des repas ovolacto-végétariens, puisqu'il va y avoir une communication à destination des parents qui bénéficient de la restauration scolaire, pour effectivement comprendre que désormais, les enfants auront des repas sans viande. Tout cela pour dire qu'il y a une véritable montée en puissance nécessaire exigée par la loi, donc que la ville est en train de pouvoir à laquelle la ville peut enfin commencer à pouvoir prétendre.

Marc MEVALET : Il y a des personnes en situation de précarité qui paient à la caisse des écoles 5 euros pour qu'ils puissent être livrés en repas. Il me semble que la caisse des écoles et bien là pour venir en aide et payer une partie voir tout, si la personne est en situation de nécessité. Donc c'est 5 euros vont où ? Et est-ce que c'est comptabilisé comme les mères d'enfants pour la scolarité ?

Monsieur le Maire : Tu veux donc savoir est-ce qu'il y avait une possibilité que ces 5 euros soient diminués ou effacés ? Première question et puis deuxième question, où vont-ils ? Alors il serait bien effectivement que l'on soit en capacité de pouvoir peut-être offrir à ces gens-là, ces repas-là. Mais pour ça, ce n'est pas la Caisse des écoles, c'est le CCAS. Parce qu'en réalité, le CCAS, lorsqu'il vend le repas à 5 euros, il est déjà en difficulté. Le coût de revient d'un repas est de 13 euros, pas loin de 15 euros. Donc ça veut dire que nous le vendons à deux euros et quelques pour la cantine et puis potentiellement à 5 pour les personnes âgées, enfin les personnes nécessiteuses, mais on a déjà une perte sèche d'une dizaine d'euros. Théoriquement, on devrait effectivement vendre ça si on voulait être dans les clous à ce prix-là. Et puis pour répondre à ta deuxième question, l'argent rentre dans les caisses de la caisse d'école.

Adopté à l'unanimité.

Point 11 : Attribution de subvention aux associations.

Présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Cette année nous proposons de relancer l'aide aux associations sur ce budget. Mais vous comprenez bien qu'il y avait des choix à faire et je peux comprendre que vous puissiez me dire qu'il y a beaucoup d'associations. Chez nous, les deux secteurs dans lesquels les associations sont les plus actives sur le territoire sont le sport et le carnaval, hormis les associations qui émergent sur les projets politiques de la ville, parce que nous distribuons 300 000 euros au titre de la politique de la ville et 400 000 euros au titre de la cité éducative. Donc ça fait 700 000 euros qui sont distribués pour les associations, mais les associations qui œuvrent dans le domaine social et qui ont des projets. Mais nous allons remarquer que c'est surtout les associations qui sont dans le domaine du sport et les associations qui sont dans le domaine du carnaval qui sont les plus actives. Donc nous avons voulu démarrer par ça. Commencer par donner une aide à ces structures-

là parce que vous savez comme moi que le sport est malade à Sainte-Rose. On a quelques disciplines, ça se passe bien comme le basket d'ailleurs, je profite pour féliciter l'USR Basket qui a fait une très belle performance et ils sont sur une trajectoire qui est extraordinaire en tout cas qui est très positive et je pense que d'ici l'année prochaine nous aurons de belles surprises à venir pour l'USR Basket. Mais nous avons d'autres secteurs où ils sont malades. Le foot est malade. Le handball est malade. Le vélo ne se porte pas bien. Malgré la bonne volonté des dirigeants. Malheureusement, le nerf de la guerre, c'est l'argent. Aujourd'hui si vous n'avez pas des moyens, vous ne pouvez pas y arriver. Donc nous proposons de recommencer à abonder financièrement les structures. Vous savez pourquoi aujourd'hui on a une délinquance qui progresse et qui est inarrêtable ? Parce que le tissu associatif est devenu en difficulté. Ce que les associations faisaient avant, il y a de ça quelques années, elles ne le font plus. C'est à dire amortir la crise sociale. Les vrais amortisseurs de la crise sociale, c'était les associations. Aujourd'hui, elles ne fonctionnent plus. Pourquoi ? Parce que l'État a décidé par les mesures qui existent aujourd'hui, d'asphyxier les associations. Donc aujourd'hui, c'est très compliqué d'accorder une subvention à une association sans qu'il y ait une obligation qu'elle puisse rendre compte, qu'elle puisse être structurée. Avant, c'était beaucoup plus simple. Donc on aidait les associations, et elles, dans leurs quartiers, elles mettaient en place certaines animations. Mais aujourd'hui, les normes sont très strictes, donc on ne peut plus faire n'importe quoi.

Madame Monette ALIDOR présente l'association AFP et ces futurs projets.

Monsieur le Maire : Je vous propose que nous puissions mettre deux montants supplémentaires pour l'association SCE qui sera de 4000€ et l'association Comité Miss Sainte-Rose qui sera de 20 000€.

Jim LAPIN : Il est quand même appréciable que le retour des subventions pour accompagner les associations puissent enfin arriver. Je voulais simplement faire une observation par rapport à la liste. Simplement, vous l'avez expliqué Monsieur le Maire, pour une histoire d'organisation également, de valorisation de certains projets également, je pense qu'il aurait fallu peut-être présenter à part le

projet de Viard Nouvelle, qui est un projet quand même très intéressant de représentation de la Guadeloupe au Mexique avec effectivement les teneurs et aboutissants parce que c'est une association qui fait un formidable travail et c'est vrai que présenté comme ça sur la liste avec les autres associations ne met pas suffisamment en avant ce travail que l'association fait. C'est vrai qu'aussi ça peut entraîner un esprit comparatif donc ça aurait permis de pouvoir expliquer à l'assemblée ce projet de voyage et également pour l'association de Mme ALIDOR, Africa Performance Guadeloupe, je pense qu'il aurait fallu avoir une fiche à part, un rapport à part pour pouvoir préciser les choses, présenter le projet, les objectifs du projet, également le nombre d'invités, la manifestation dans sa globalité. Pareil pour le Comité, c'est un projet également intéressant mais j'aurais voulu plus de détails pour éviter qu'on puisse avoir un esprit comparatif entre les différentes associations.

Monsieur le Maire : On a plusieurs projets pendant toute cette période à Sainte-Rose. L'idée, c'est que nous puissions organiser un conseil municipal uniquement pour ça. Parce qu'on a au moins cinq ou six grands projets à présenter. Et que chaque responsable de projet qui soit associatif, que ce soit au niveau de la ville, qu'il puisse faire une présentation par projection ou oralement pour que chacun puisse bien s'imprégner. Effectivement, ces subventions-là, celles de 15 000 et de 10 000, ne sont pas faites pour le fonctionnement courant de la structure mais précisément pour le financement de projets. Et je rappelle que dans cette liste-là, il y a aussi des structures qui sont financées dans le cadre du contrat de ville. C'est-à-dire qu'ils obtiennent des subventions notamment dans le cadre du contrat de ville ou de la cité éducative.

Joseph SENE : Je suis membre du comité de direction de la JUVENIS, donc je ne ferai pas d'observation sur la JUVENIS et je ne prendrai pas de position sur ce qui a été adopté pour la JUVENIS compte tenu qu'on est dans une situation où on représente toute une liste d'associations. C'est une très bonne chose, effectivement, que les associations puissent avoir le soutien de la municipalité, sachant le rôle de ces associations dans les quartiers, notamment le lien social et également l'encadrement de la jeunesse. C'est une bonne chose que les associations puissent

recevoir des subventions sur la connaissance des dossiers. Je suis membre de la commission qui siège pour parler des problèmes d'association et notamment sur l'attribution des subventions. Je note qu'il y a eu une commission le 25 avril 2024. Je n'ai pas été convoqué. Dans la délibération, on parle de l'avis favorable de la commission. Bien sûr, l'avis n'est pas joint. Ce qui nous aurait permis d'avoir déjà des informations sur les différents dossiers et quelle a été la position de la commission. Je comprends que cet avis ne puisse pas être joint puisque la convocation elle-même est datée du 23 avril et la commission était du 25 avril. Mais on note quand même déjà l'avis favorable de la commission. Je pense que la commission doit jouer son rôle pleinement. D'abord, en regardant le dossier présenté par l'association, en vérifiant que cette association est à jour légalement, c'est-à-dire qu'elle a tenu ses assemblées générales, qu'elle a présenté son budget de l'année et ce qui permet de pouvoir cibler le montant qui est demandé en titre de subvention dans le cadre du budget complet de l'association. Et c'est vrai, effectivement, je rejoins votre position tout à l'heure, qu'il faut que l'association puisse matérialiser dans son budget l'ensemble des aides qui sont données, tant les aides matérielles que les aides financières. Et d'ailleurs, pour ces associations elles-mêmes, c'est bénéfique puisque à ce moment-là, leur budget devient beaucoup plus important puisqu'ils valorisent la mise à disposition de repas, la mise à disposition de tentes, etc. Et ça leur permet d'être aussi plus crédibles vis-à-vis des organismes financiers ou de leur fédération. Donc je pense qu'effectivement il faut qu'on puisse avoir une situation qui n'est pas opaque puisque là quand on nous donne simplement une liste d'associations à qui on donne une subvention, on pourrait se demander pourquoi les autres associations ne sont pas répertoriées. Mais ça, je pense que la commission devrait pouvoir être en mesure de dire, pour l'instant, il n'a pas reçu de domaine, ou alors, simplement, les dossiers n'étaient pas complets et c'est pour ça qu'il ne figure pas sur ce dossier.

Monsieur le Maire : On est globalement d'accord sur ce que tu as dit. Simplement, je t'ai expliqué une chose, c'est qu'on a fait un choix prioritaire. En choisissant le sport et le carnaval, on est bien conscient qu'il y a d'autres associations. Mais comme je te dis, on y va doucement, il n'est pas

impossible d'envisager la ligne que nous avons mis pour les associations, elle est supérieure à 80 000 ou à 100 000 euros. Mais en fait, si vous voulez on a attribué cette somme parce que ces structures-là pour la plupart aujourd'hui, je parle des associations sportives sont pratiquement toutes dans le rouge. Je ne connais pas pour JUVENIS, je pense que JUVENIS se porte un peu mieux. Et puis je parlais de carnaval parce que le carnaval bon on sait que les groupes investissent beaucoup d'argent dans le carnaval et qu'il faut les aider parce que franchement je vous dis quelque chose en Guadeloupe, on n'a pas encore compris comment le carnaval peut être important pour l'avenir et pour l'économie. Nous on a un carnaval qui est extraordinaire. On est parmi les trois plus beaux carnavaux du monde. Sauf qu'aujourd'hui, on ne considère pas le carnaval comme une priorité. Moi, je considère qu'en termes d'économie, ça peut être un puissant secteur de création d'emplois mais surtout de développement de tourisme. Moi je milite pour ça et j'ai donné au président Chalus mon avis sur cette question-là nous devrions donner une place plus importante parce qu'on a vraiment de quoi faire des choses extraordinaires.

Marc MEVALET : Pendant que j'y pense depuis le début de la saison de basket j'ai prêté 4 projecteurs pour le terrain d'entraînement, le temps que la commune fasse des travaux d'électrification. Ça a été électrifié mais ils ont gardé ceux-ci. Donc vous me devez quatre projecteurs. Autre chose, USR est en train de mourir. Peut-être certains ont peur de dire les choses mais Monsieur YACOU Henri a tué l'USR. Et c'est un peu dommage que madame MELANE ne soit pas là. Madame BAJAZET avait quasiment obligé le conseil municipal a donné 30 000 euros et selon les propos des collègues pendant la campagne, ces 30 000 euros n'ont jamais été justifiés jusqu'à aujourd'hui. Il semblerait que le SRPJ a enquêté et que certainement, il y a quelque chose en cours, mais Monsieur le Maire, puisque la commune est concernée, qu'en est-il de cette affaire et est-ce que le conseil municipal se tient parti civil pour que des comptes soient rendus sur ces subventions de 30 000 euros.

Monsieur le Maire : D'abord sur la question du SRPJ, je n'en sais rien, je ne travaille pas au SRPJ et je n'ai pas eu de communication du SRPJ sur quoi que ce soit, donc je ne suis pas au courant.

Si je suis interrogé sur le sujet Marc ne t'inquiète pas je vais prendre mes responsabilités et je n'ai pas de problème de ce point de vue-là. Tu as raison de dire que la situation est préoccupante pour USR et j'ai demandé que l'on puisse prendre des engagements si on veut valider la subvention. En revanche tu as dit quelque chose qui est grave, tu as dit que Monsieur YACOU a tué l'USR. Me semble-t-il Monsieur YACOU n'est plus à l'USR. Je retiens une chose et ça je pense que c'est indiscutable. C'est comme Bernard Tapie à l'Olympique de Marseille. USR a été champion lorsqu'Henri YACOU était président de l'USR et ça on ne peut pas lui voler. Est-ce qu'il est parfait ? Certainement que non. Est-ce qu'il a fait des erreurs ? Certainement que oui. Mais je retiens qu'USR a été champion à ce moment-là. Henri connaît mon avis sur ça. Ils ont fait une seule erreur. Lorsqu'ils ont mis en place ce schéma-là, c'est qu'ils ont oublié de garantir les générations d'après. Donc effectivement, après ça pose problème, le club peut tomber. Mais on ne peut pas reprocher à un homme d'avoir fait un club être champion. Vous voulez lui attribuer tout ce qui se passe après mais il me semble qu'il est n'est plus là. Alors évidemment il y a certainement des choses qui se sont passées qui n'étaient pas parfaites, mais est-ce qu'on peut pour autant le condamner ?

Marc MEVALET : Je n'accable pas monsieur YACOU je dis juste les choses et ça c'est mon défaut certainement. Mais lorsque vous dites qu'il était président, gloire est donnée à l'USR, ça c'est sûr, mais lorsque vous avez laissé un bobo s'en gangrener, après on coupe la jambe ou le bras. Lorsqu'on vous dite qu'il est parti, oui il est parti, mais il y avait déjà la gangrène.

Henri YACOU : Moi je voudrais dire une seule chose, j'ai pris acte en conseil municipal de la ville de Sainte-Rose que j'ai personnellement tué l'USR. Mais dans ma vie personnelle, je ne sais pas où est-ce qu'on peut parler de ça, mais il y a au moins quelque chose que je sais et il y a des personnes dans la salle qui le savent. Oui, j'ai tué l'USR, mais il y a des choses qui sont bien dans l'histoire sportive de la Guadeloupe. Premièrement, je n'étais pas seul à l'USR. L'USR a été champion antilles-guyane de tennis de table. L'USR a été champion de basket de Guadeloupe. L'USR a été en Coupe de France en basket à Paris. L'USR a été champion antilles-guyane en basket. USR football a été champion 2 fois en Guadeloupe. USR qu'Henri YACOU a tué a été deux

fois représentant de la Guadeloupe en Coupe de France. Et USR a été quatre fois à représenter la Guadeloupe. Je voulais juste ajouter pour ceux qui ne le savent pas parce que je parle dans une réunion officielle en plus qui passe dans les médias, qu'en juillet 2021, il m'a été expliqué que c'était le moment que je passe le relais, donc j'ai passé le relais sans problème. Par contre, je suis très heureux de savoir d'où viennent un certain nombre d'initiatives. Je ne vais pas répondre au conseil municipal parce que ce n'est pas le lieu. Chacun va se reconnaître, mais je suis très heureux de savoir d'où viennent certaines initiatives. Voilà, tout ce que je voulais dire. Mais bon, dans ma vie personnelle, j'ai au moins entendu un citoyen me dire publiquement que j'ai tué l'USR. Je te remercie. Et je te remercie de tout ce que tu pourras créer et réussir.

Monsieur le Maire : Quand une structure a des difficultés, on a des décisions à prendre, c'est comme la ville de Sainte-Rose, elle était en difficulté et on a pris des décisions, on l'a redressée. Le club c'est pareil, il faudra prendre des décisions qui seront difficiles également. Mais bon, on va trouver une solution. L'objectif précisément, c'est qu'on puisse relancer rapidement le football. Je note quand même, même si que ça peut chagrinier certains, effectivement, Monsieur YACOU est parti mais depuis ça, le football ne marche plus.

Henri YACOU : Juste avec votre autorisation, juste ajouter quelque chose quand même qui est important, ça concerne le conseil municipal. Dans tous les titres de l'USR vous ne me verrez jamais sur les photos. Par contre, je me souviens avoir dit à plusieurs reprises que si l'USR est arrivé là, c'est grâce à la municipalité et aux subventions de Madame le Maire Claudine BAJAZET. Les textes sont là, les vidéos sont là, les radios sont là. C'est très important que vous l'entendiez ça. Je ne suis jamais sur les photos, par contre l'ex maire de Sainte-Rose Madame BAJAZET était toujours sur les photos. Et c'est moi qui lui disais, « *ta place c'est devant quand USR gagne, c'est toi qui représente Sainte-Rose et quand USR perd, c'est moi qui représente l'USR* ». Il faut aller le lui dire.

Monsieur le Maire : L'année prochaine, il faut qu'on soit agressif sur l'aide aux associations sportives.

Adopté à l'unanimité.

Point 12 : Constitution de provision pour risques et charges.

Danielle POUGEOL : Lors du passage de la CRC, il a été noté des dépenses d'investissement qui n'avaient pas subi d'engagement financier. Et ces dépenses étaient évaluées à un montant de 97 953,54. Alors, il est proposé de provisionner cette somme pour éviter ou pallier à tous risques contentieux.

Adopté à l'unanimité.

Point 13 : Constitution de provisions pour créances potentiellement irrecouvrables.

Danielle POUGEOL : Pendant plusieurs années, des créances d'eau et d'assainissement n'ont pas été recouvrées malgré les divers relances et procédures de recouvrement. Ces créances sont évaluées à 2,339,555,40 €. L'état de ces créances a été transmis par le comptable et les services financiers ont constaté les faits. Et donc, il est proposé de constituer une provision pour cela.

Adopté à l'unanimité.

Point 15 : Création d'un cimetière paysager.

Marc PETCHIMOUTOU : Vous savez que l'actuel cimetière au dernier conseil municipal, nous avions voté l'amélioration de celui-ci. Mais force de constater qu'on ne peut plus pousser les morts, ce n'est pas possible. Donc, nous avons travaillé avec l'équipe de Mme DIKA sur le sujet d'un nouveau cimetière. Donc il s'agit là d'autoriser le maire à engager toutes les procédures et formalités nécessaires à signer toutes actes inhérents à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Point 14 : Organisation d'actions relatives au Temps des Mémoires dans le cadre de la commémoration de l'esclavage et de ses abolitions « MAI LIBERTES » - Prise en charge de frais liés aux actions (déplacement, hébergement, restauration...) des acteurs intervenants – Délégation au Maire.

Présenté par Monsieur Henri YACOU.

Henri YACOU : On souhaite positionner la ville de Sainte-Rose dans une expression que le maire ne vous a pas présentée mais qu'il appelle « Sainte-Rose le carrefour des peuples ». Les manifestations que nous souhaitons organiser ont été pensées par l'adjoint de la culture, Jean-Patrick SAINT-ANDRE et moi-même. L'idée qu'on a c'est de faire quelque chose sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage mais avec l'ambition de dépasser la simple manifestation liée à l'abolition de l'esclavage. Et c'est pour cette raison qu'on a choisi le mois de Mai pour avoir dans l'éphéméride du mois de mai, toutes les dates qui pourraient être utiles pour qu'on dépasse la simple abolition de l'esclavage. Le 8 mai, nous avons fait une conférence devant la mairie, avec les anciens combattants de Sainte-Rose, mais sur Félix EBOUE, parce que Félix EBOUE a été l'un des premiers à s'engager au niveau de la résistance pour la Deuxième Guerre Mondiale. Le deuxième exemple que je voudrais donner, c'est le jour de l'Ascension, le jeudi 9 Mai, et ça c'est quelque chose qui est relativement extraordinaire. On a pu convaincre l'évêque de Guadeloupe, Monseigneur GUIOUGOU, de venir à Sainte-Rose faire une conférence sur l'église et l'esclavage. J'ai même découvert qu'il est en train de consulter pas mal de personnes qu'on va faire venir à Sainte-Rose pour faire sa conférence. Et il semble que cette conférence est attendue par une certaine personnalité de l'église supérieure à l'évêque. L'idée qu'on a aussi, c'est de profiter de cette période pour inviter à Sainte-Rose le maire de Champagné. Parce que Champagné, c'est une ville que le maire de Sainte-Rose a rencontré en janvier 2023 qui a été la première, la seule commune d'ailleurs en 1749 qui a pris une délibération sur l'abolition de l'esclavage. Et ils abritent

aujourd'hui une maison de la négritude et des droits de l'homme. Donc on invitera le maire de Champagné ici et à l'occasion des manifestations officielles, on va lui proposer de signer une lettre d'intention de jumelage avec la ville de Sainte-Rose dans cet esprit-là. Mais parmi les personnes que nous ferons venir ici, c'est quelqu'un de la Dominique qui est ambassadeur au niveau de la CARICOM et qui lui est très spécialiste des questions sur la réparation et il viendra ici pour que les manifestations se fassent sous son haut patronage, et nous avons saisi l'opportunité de la présence de Madame la Présidente d'Afrique Femmes Performantes, qui a été d'accord aussi à être sous le patronage de cette manifestation. Il y a toute une série de conférences organisées pendant tout le mois de Mai. Vous allez recevoir, quand on aura finalisé le programme définitif, le programme officiel. Des conférences sur les engagés indiens auront lieu, parce qu'il n'est pas question qu'on fasse quelque chose que sur les personnes d'origine africaine. Il y aura quelques autres personnalités que nous ferons venir de la Côte d'Ivoire. Et ces personnes feront une conférence au MACT, parce qu'il y a plein de personnes qu'on va faire venir, mais qui ne connaissent pas le MACT. Et enfin on a découvert qu'il y avait des Guadeloupéens qui étaient dans l'Hexagone, qui pouvaient porter quelque chose de très sensible à Sainte Rose, notamment madame Sylvie ZAMIA, qui est historienne, médiateuse culturelle, et qui va faire des présentations pour le monde des écoles et des collèges pendant deux jours, et ceci dans le cadre des enseignements que l'éducation nationale doit mettre en place pour l'abolition de l'élevage. Pour terminer, nous allons passer le 26 Mai ensemble avec Madame Patricia SEKE mais ce sera la fête des mères donc il aura un certain nombre d'allocution qui vont être faites et puis la commémoration de l'abolition de l'esclavage ce sera le 27 Mai. Nous allons terminer ce mois par des ateliers sur les noms qui sont portés par les Sainte-Rosiens et c'est Monsieur GORDIEN, qui est de CM98, une structure à Paris, qui viendra faire cette session. L'idée c'est d'avoir à Sainte-Rose un certain nombre de personnalités qui vont donner un peu de dimension à cette manifestation, parce que d'ores et déjà on se positionne pour la deuxième édition en 2025. Pourquoi ? Parce que les personnes que j'ai consultées me disaient que sur Félix EBOUE, c'est bien, mais dès l'an prochain, il faudra peut-être qu'on fasse quelque chose sur le commandant MORTENOL ou les tirailleurs sénégalais.

Marc MEVALET : Il a été perçu par la ville de Sainte-Rose indûment des taxes foncières de personnes âgées qui n'aurait pas dû être taxé. Qu'en est-il, est-ce que la ville a déjà remboursé ?

Monsieur le Maire : Je suis premier à dénoncer ça. Dès lors qu'on est confronté à cette situation-là, on intervient. Mais ce n'est pas nous qui remboursons, c'est le trésor public puisque c'est lui qui fait l'encaissement. Il y a aussi une chose que tu dois savoir et je vous invite chacun à dire aux personnes qui sont concernées par cette situation. Lorsque vous êtes seul chez vous, que vous avez plus de 80 ans, effectivement vous êtes exonéré d'impôts. Mais dès lors que votre enfant vient habiter chez vous, l'exonération tombe. Et beaucoup de personnes ne savaient pas ça.

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance.

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 25

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée.

P. V établi Par la DGS (K. MELINA).

Secrétaire de séance : PERROT Claudine.

Validation : **Oui** **Non**

Date :

Signature du secrétaire de séance.

